



## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (MK LOGISTIQUE) :**

### **Paie ment :**

Le client s'engage à régler le prix des opérations de transport et/ou des opérations de logistique et des éventuelles autres prestations effectuées par Mk logistique.

Les factures sont payables dans un délai de 3 jours à compter de la date de réception de la facture.

Le retour d'un colis est facturé au client 4,5 euros HT.

Défaut et retard de paiement :

Dans le cas où le paiement se révélait irrégulier, incomplet ou inexistant, pour une raison imputable au client, les frais en découlant demeureront à la charge de ce dernier, une action civile pouvant le cas échéant, être entreprise à son encontre.

En application de l'article L 441-6 du Code de Commerce, des pénalités de retard sont exigibles le jour suivant de la date de règlement figurant sur la facture dans le cas où les sommes dues sont réglées après cette date, et ce sans qu'un rappel soit nécessaire, sans préjudice des dommages et intérêts et autres frais que Mk logistique se réserve de réclamer.

### **Durée :**

D'un commun accord entre les Parties, le Contrat est d'une durée de un (1) mois renouvelable.

Type de colis à envoyer :

Au titre du Contrat, les Parties sont convenues que les Colis confiés à Mk logistique ne contiendront pas de produits à risques, de matières dangereuses, de médicaments.

### **Emballage :**

Les caractéristiques de l'emballage des Colis seront agréées entre Mk logistique et le client.

Stockage et lieux de réception :

Mk logistique prendra en charge (sur rendez-vous) les produits confiés par le client aux adresses suivantes :

- **7 rue Louis Choix, 95140 Garges-lès-Gonesse, France.**

Les produits et colis ne sont pas assurés une fois stockés chez MK logistique. Le client devra en faire la demande expressément.

### **Réception de la marchandise :**

Confection de colis par MK logistique : L'intégralité de la marchandise du Client est reçue en journée chez Mk logistique une (1) semaine avant l'envoi des premiers colis.

Le fournisseur du Client ou bien le Client lui-même devront prévenir la société MK logistique quarante huit (48) heures avant l'arrivée de la marchandise.

Dépose de colis étiquetés : Le Client devra déposer ses colis étiquetés entre neuf heures et douze heures pour qu'ils soient remis entre les mains du transporteur. Les colis étiquetés reçus après douze heures seront remis entre les mains du transporteur le jour ouvrable suivant.

### **Livraison :**

La livraison est effectuée par le transporteur choisi par le Client. MK Logistique est en aucun cas responsable des colis une fois remis entre les mains du transporteur. MK logistique s'engage à faciliter le suivi des colis. MK logistique s'engage à faciliter le suivi des litiges entre le transporteur et le Client.

Refus ou défaillance du destinataire de l'envoi : En cas de refus de l'envoi par le destinataire comme en cas de défaillance de ce dernier pour quelque cause que ce soit, tous les frais initiaux et supplémentaires resteront à la charge du client.

MK Logistique se réserve le droit de facturer le temps d'attente et ses suites, en cas d'immobilisation du véhicule et personnel au-delà du délai usuel.

### **Réexpédition du colis :**

En cas de retour d'un colis, MK Logistique devra demander au client l'ordre de réexpédier le colis qui fera l'objet d'un nouvel envoi à la charge du client.

**Droit d'inspection :**

Pour des raisons de sécurité et/ou de contrôle, le client reconnaît expressément que Mk logistique ou toute autre autorité publique compétente pourra ouvrir et inspecter tout envoi sans en informer préalablement le client. Tout dommage susceptible d'être entraîné par un tel contrôle de la part d'une autorité publique ne pourra ouvrir droit pour quiconque au nom de quelconque indemnité de la part de MK logistique.

**Force majeure :**

Les Parties ne seront pas responsables de l'inexécution de leurs obligations qui serait due à un événement de force majeure. Seront considérés comme cas de force majeure les événements présentant les caractéristiques d'irrésistibilité et d'imprévisibilité reconnus par les cours et tribunaux français. De condition expresse, auront les mêmes conséquences que les cas de force majeure ou cas fortuits habituellement reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux français : les catastrophes naturelles, conditions climatiques exceptionnelles empêchant l'exécution des réceptions, incendies, guerres, émeutes, attentats et grèves paralysant totalement et de manière imprévisible et insurmontable les transports de marchandises.

Dans l'hypothèse où une Partie était victime d'un cas de force majeure, elle le notifiera à l'autre Partie par écrit et sans délai. Les obligations des Parties seront suspendues en cas de survenance d'un cas de force majeure rendant impossible l'exécution de ses obligations par l'une des Parties. Il est entendu que chaque Partie ne pourra invoquer un cas fortuit ou de force majeure que pendant la durée de l'effet d'un tel cas à son égard, les Parties s'engageant à faire leurs meilleurs efforts pour en limiter au maximum les conséquences dommageables.

Si la durée de l'empêchement excédait le délai de trente (30) jours ouvrables, les Parties devront se concerter dans les cinq (5) jours ouvrables suivant l'expiration de ce délai pour examiner de bonne foi les modalités de poursuite éventuelle du Contrat, qu'elles matérialiseront par écrit si elles s'accordent en ce sens. Si les Parties ne parvenaient à s'accorder en ce sens, chacune d'elles sera libre de résilier le Contrat par lettre avec accusé de réception, avec effet immédiat.

**Clause d'imprévision :**

Les Parties sont convenues des présentes conditions en tenant compte des circonstances lors de son acceptation. Si par suite d'une évolution réglementaire, législative, administrative ou économique impérative indépendante de la volonté de Mk logistique et/ou du Client, l'économie des rapports contractuels se trouvait modifiée au point de rendre préjudiciable pour Mk logistique et/ou du Client l'exécution de ses obligations au titre du Contrat :

- les Parties se réuniront à l'initiative de Mk logistique et/ou du Client dans les quinze (15) jours de la réception ou de la première présentation d'une lettre de Mk logistique et/ou du Client sollicitant l'application de la présente clause, à l'effet de déterminer, dans un esprit d'équité, le moyen de remédier - dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la date de leur réunion - à cette situation préjudiciable pour Mk logistique et/ou du Client, et d'apporter au Contrat les amendements nécessaires.

En l'absence de solution amiable entre les Parties au terme d'un délai de trente (30) jours calendaires suivant la date de leur réunion, Mk logistique et/ou du Client se réserve le droit de mettre un terme au Contrat, par lettre avec accusé de réception, au terme d'un délai de préavis de dix (10) jours calendaires à compter de la réception par le Client et/ou Mk logistique de ladite lettre.

**Conditionnement, emballage, marquage et étiquetage :**

Pour les opérations de transport, le colis est conditionné, emballé, marqué et étiqueté, de façon à ce qu'il puisse supporter les opérations de transport et, de manière générale toutes les opérations confiées et être délivrés au destinataire dans les conditions normales.

**Obligations déclaratives :**

Le Client supporte seul les conséquences résultant de déclarations ou documents d'accompagnement faux, erronés, incomplets, inapplicables ou fournis tardivement.

**Perte et/ou casse :**

En cas de perte ou d'endommagement du colis, la société Mk logistique s'engage à demander au transporteur le remboursement de vingt trois (23) euros par kilos.

**Obligations de confidentialité :**

Les parties s'engagent à respecter le caractère confidentiel des informations et documents qui leurs seraient confiés, ou dont ils pourraient avoir connaissance, à ne pas, directement ou indirectement, les utiliser hors du cadre de la présente prestation, à ne pas les donner, les divulguer ou les propager, à l'exception de ceux qui seraient tombés dans le domaine public. Cette obligation de confidentialité s'applique, notamment, sans que cette liste soit limitative, à tous documents, toutes informations, méthodes, savoir-faire et outils. Pour l'application de la présente clause, les parties répondent de leurs salariés comme d'eux-même.

**Délais :**

Le délai de confection d'un colis est au minimum de 1 semaine. En cas d'envois urgent d'un colis sous les ordres du client, Mk logistique pourra répercuter sur la facture le caractère urgent de l'envoi en informant au préalable le client.

Les délais d'expédition du transporteur GLS varient entre 24 heures et 48 heures ouvrées.

Mk logistique dégage toutes responsabilités en cas de retard sur les délais.

**Obligation de collaboration :**

Le Client tiendra à la disposition de Mk logistique et du transporteur toutes les informations pouvant contribuer à la bonne réalisation de l'objet du présent contrat.

**Responsabilités :**

MK logistique dégage toutes responsabilités sur les colis dès réception desdits colis par le transporteur. Sous réserve de la l'Article 13, le Client convient que, quels que soient les fondements de sa réclamation, et la procédure suivie pour la mettre en oeuvre, la responsabilité éventuelle de Mk logistique à raison de l'exécution des obligations prévues au présent contrat, sera limitée à un montant n'excédant pas la somme totale effectivement payée par le Client, pour les services ou tâches fournis par Mk logistique.

**Résiliation anticipée du contrat :**

La résiliation anticipée d'une partie n'engagera pas celle-ci à des dommages et intérêts envers son cocontractant.

La résiliation du Contrat n'emporte pas renonciation des parties à l'exercice de tous autres droits et actions dont elles pourraient se prévaloir, et ne met pas terme aux obligations de paiement des parties pour toute somme due au titre du Contrat.

En cas d'annulation du contrat, si des produits appartenant au Client sont entreposés chez Mk logistique, les frais d'envoi de la totalité de la marchandise au Client est à la charge de ce dernier.